

## **VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

## NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

EN EXERCICE: PRÉSENTS :

29

REPRESENTES:

25

## DATE DE LA **CONVOCATION:**

Le 28 juin 2022

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET. Mme Marie-Thérèse BERGERET, EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Mme Virginie NAIRE, Stéphanie LUSSIANA, SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.

Etaient représentés : Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Pauline BRESSE avant donné pouvoir à M. Nathan EXCOFFIER, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER.

Délibération n°20 Rapporteur : M. Nathan EXCOFFIER

Objet : Convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté d'agglomération Arlysère à la commune d'Ugine pour l'instruction des droits du sol

Par délibération du 16 février 2016, le Conseil Municipal approuvait la signature d'une convention de mise à disposition du service urbanisme du syndicat Arlysère pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Suite à des évolutions réglementaires et en particulier l'article 62 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 qui prévoyait que les communes de plus de 3 500 habitants disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022, il est proposé de signer une nouvelle convention.

Celle-ci a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'agglomération d'Arlysère le 12 mai 2022 et intègre la prise en compte de la dématérialisation des dossiers en place depuis le 1er janvier 2022.

L'instruction reste un service gratuit pour la commune.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la signature de la nouvelle convention de mise à disposition du service urbanisme de la communauté d'agglomération à la commune d'Ugine pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, aux conditions susmentionnées,
- Autorise M. le Maire ou Mme la Conseillère Municipale déléguée à l'Urbanisme, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220704-20220704\_DE20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022 Publication : 12/07/2022



